Extrait certifié conforme

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros - RCS NIORT 542 073 580
Siège Social : Chaban - 79180 CHAURAY

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à 19 h 00, les actionnaires de MAAF Assurances SA, société anonyme au capital de 160 000 000 euros divisé en 20 169 915 actions, dont le siège social est situé à Chaban 79180 CHAURAY, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres qui leur ont été adressées en date du 22 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry DEREZ en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Stéphane DUROULE représentant Covéa Coopérations, participant et acceptant, est appelé comme scrutateur. Participent également à la réunion Monsieur Antoine ERMENEUX, directeur général, et Monsieur Olivier LE BORGNE, directeur général délégué.

Monsieur Colin DELARUE est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Le cabinet FORVIS MAZARS SA, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés totalisent ensemble 20 169 653 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

... / ...

Le président ouvre ensuite le débat. Après avoir répondu aux questions posées, et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture:

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice 2024, et sur le gouvernement d'entreprise,
- du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission pour ledit exercice,

approuve les comptes annuels clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté l'existence d'un résultat bénéficiaire de 318 700 *814,54* €, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- de distribuer un dividende de 7,90 € par action soit 159 342 328,50 € ;
- d'affecter au compte « Autres réserves » le solde soit 159 *358 486,04* €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

- exercice 2021 : 9,05 € par action, soit 182 537 730,75 € ;
- exercice 2022 : 7,74 € par action, soit 156 115 142,10 €,
- exercice 2023 : 7,44 € par action, soit 150 064 167,60 €.

L'assemblée générale fixe la date de mise en paiement des dividendes à compter du 13 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième Résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 21 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à convoquer l'assemblée générale qui définira les modalités de l'acompte sur dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

... / ...

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, l'assemblée générale décide de fixer à 130 000 € le montant des rémunérations allouées au conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième et dernière résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou autres formalités légales.

... / ...

États financiers 31 décembre 2024

MAAF Assurances SA

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 18

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 19

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 20

5.1. Détail des actifs incorporels 20

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 20

5.3. État des placements 22

5.4. Tableau des filiales et participations 24

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 27

5.6. Ventilation des créances et dettes 28

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 29

5.8. Passifs subordonnés 29

5.9. Détail des provisions techniques 30

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 31

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 32

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 32

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 32

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 33

5.15. Engagements donnés et reçus 33

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 36

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 36
6.1. Ventilation des primes brutes émises 36
6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 36
6.3. Ventilation des produits et charges de placement 39
6.4. Charges du personnel 39
6.5. Ventilation des charges par nature et destination 40
6.6. Éléments fiscaux 40
6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 41
7. AUTRES INFORMATIONS 42
7.1. Honoraires du commissaire aux comptes 42
7.2. Combinaison 42
7.3. Effectif 42
7.4. Intégration fiscale 42

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels	**9 505**	**9 482**
3. Placements	**10 199 489**	**10 096 865**
3a. Terrains et constructions	558 115	545 590
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 417 555	1 412 927
3c. Autres placements	8 222 737	8 137 421
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 082	927
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**443 004**	**476 424**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	443 004	476 424
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**836 159**	**978 066**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	33 441	84 744
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*33 441*	*84 744*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	64 775	150 576
6c. Autres créances	737 943	742 746
6ca. Personnel	*4 811*	*628*
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*427 661*	*438 112*
6cc. Débiteurs divers	*305 470*	*304 006*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**226 714**	**159 877**
7a. Actifs corporels d'exploitation	50 514	52 766
7b. Comptes courants et caisse	176 200	107 111
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**115 624**	**103 948**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	70 022	68 690
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	45 602	35 258
TOTAL DE L'ACTIF	**11 830 494**	**11 824 662**

1.2. Passif

Passif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capitaux propres	**3 645 019**	**3 476 380**
1a. Capital social	160 000	160 000
1b. Primes liées au capital social	249 978	249 978
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	2 916 338	2 766 393
1e. Report à nouveau		
1f. Résultat de l'exercice	318 703	300 009
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**7 130 390**	**7 268 469**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	34 312	50 384
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	6 370 934	6 460 899
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	107 787	94 763
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	617 357	662 423
5. Provisions (autres que techniques)	**65 119**	**88 009**
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**38 846**	**48 348**
7. Autres dettes	**853 200**	**862 715**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	206 570	240 043
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	9 929	33 001
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	113 900	98 035
7e. Autres dettes	522 800	491 636
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*387*	*369*
7ec. Personnel	*75 421*	*73 779*
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*63 034*	*71 569*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*383 958*	*345 919*
8. Comptes de régularisation Passif	**97 921**	**80 740**
TOTAL DU PASSIF	**11 830 494**	**11 824 662**

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Engagements reçus	**17 808**	**16 721**
2. Engagements donnés	**376 739**	**395 720**
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		300
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	359 367	377 452
2e. Autres engagements donnés	17 372	17 968
3. Engagements réciproques	**117 180**	**123 283**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	117 180	123 283
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie (en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1. Primes acquises	**3 032 851**	**-257 601**	**2 775 250**	**2 597 046**
1a. Primes	3 016 779	-257 601	2 759 178	2 592 816
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	16 072		16 072	4 230
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**199 287**		**199 287**	**194 377**
3. Autres produits techniques	**2 033**	**5 931**	**7 964**	**5 483**
4. Charges des sinistres	**-2 220 123**	**134 666**	**-2 085 457**	**-1 951 668**
4a. Prestations et frais payés	-2 310 088	168 087	-2 142 002	-1 979 335
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	89 965	-33 420	56 545	27 667
5. Charges des autres provisions techniques	**45 066**		**45 066**	**18 474**
6. Participation aux résultats		**38**	**38**	
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-504 370**	**16 876**	**-487 495**	**-472 124**
7a. Frais d'acquisition	-219 613		-219 613	-195 796
7b. Frais d'administration	-284 758		-284 758	-293 298
7c. Commissions reçues des réassureurs		16 876	16 876	16 970
8. Autres charges techniques	**-99 747**	**-79**	**-99 826**	**-87 942**
9. Variation de la provision pour égalisation	**-13 024**		**-13 024**	**4 006**
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**441 972**	**-100 169**	**341 803**	**307 654**

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**341 803**	**307 654**
3. Produits des placements	**367 981**	**374 782**
3a. Revenus des placements	217 619	200 240
3b. Autres produits des placements	26 175	26 404
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	124 187	148 138
5. Charges des placements	**-58 324**	**-78 398**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-29 728	-22 178
5b. Autres charges des placements	-18 237	-22 471
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-10 359	-33 748
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-199 287**	**-194 377**
7. Autres produits non techniques	**5 269**	**1 414**
8. Autres charges non techniques	**-14 992**	**-11 509**
9. Résultat exceptionnel	**1 657**	**1 452**
9a. Produits exceptionnels	2 832	3 170
9b. Charges exceptionnelles	-1 175	-1 717
10. Participation des salariés	**-11 071**	**-13 812**
11. Impôt sur les bénéfices	**-114 333**	**-87 196**
12. Résultat de l'exercice	**318 703**	**300 009**

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07, n° 2020-11 et n° 2023-04 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Néant.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux 100 % ;
- les logiciels qui sont amortis au taux de 33 1/3 % ;
- les droits au bail.

Les droits au bail dus aux locataires sortants sont représentatifs de primes d'emplacement payées pour installer les agences commerciales dans des implantations géographiques choisies. Ils sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels et enregistrés à leur prix d'acquisition. En raison de leur nature et du droit à renouvellement indéfini des baux, ils sont évalués comme étant d'une durée d'utilisation illimitée. Ils font l'objet de tests de dépréciation, en présence d'indices de perte de valeur.

Les droits au bail sont évalués par référence à leur valeur d'usage, en l'absence de toute probabilité de cession, et sur base d'expertises, dans le cas inverse.

Mali de fusion

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra-comptable existante.

Ainsi, un mali technique de 12 M€ est affecté aux placements dans la rubrique « terrains et constructions ».

3.1.2. Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt, augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n° 2002-10 et CRC n° 2006-09 abrogés et repris dans le règlement ANC n° 2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n° 2015-06), les immeubles ont été répartis en composants. Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif, et un plan d'amortissement propre à chaque composant a été déterminé :

- Gros œuvre de 50 à 80 ans
- Clos et couvert 30 ans
- Aménagements lots techniques de 20 à 25 ans
- Second œuvre* 15 ans
- Aménagements intérieurs et extérieurs de 10 à 15 ans

** Le composant second œuvre est intégré aux aménagements intérieurs par Covéa immobilier à compter du 01/01/2014.*

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée comme suit :

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur de réalisation inscrite dans l'état des placements, ou sur la base du prix inscrit dans un éventuel compromis de vente ;
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, une provision est constituée par référence à la valeur dite patrimoniale (appréciation qualitative et analyse financière du bien sur la période probable de détention) lorsque cette valeur est notablement inférieure à la valeur nette comptable ;
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée.

3.1.3. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

L'évaluation des titres est déterminée soit sur la base d'une expertise externe, soit sur la base de leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette valeur est déterminée selon des méthodes de valorisation jugées les plus adaptées, sur la base des derniers comptes connus ou approuvés et/ou de business plan revus chaque année.

Une provision est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à cette évaluation.

3.1.4. Autres placements

♦ Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;
- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
- si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2024.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2024, MAAF Assurances SA ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.5. Autres actifs

Les actifs d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire ou dégressif :

Mode linéaire :

- Agencement 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel informatique 4 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Mode dégressif :

- Matériel d'équipement 15 ans
- Matériel téléphonique 7 ans
- Matériel audiovisuel 5 ans

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.6. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, MAAF Assurances SA considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

3.1.7. Différence de conversion

Le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères suit les principes suivants :

- A l'inventaire, à l'exception des positions de change structurelles, les actifs et passifs en devises sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) ; les différences de conversion entre le cours de change au jour de l'opération et le cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) sont constatées par compte de résultat;
- Concernant les titres de participations, constitutifs de positions de change structurelles, les opérations sont considérées en euros. Les titres sont figés en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté.

3.1.8. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

- Provisions pour sinistres non encore manifestés

Les provisions pour sinistres à payer afférentes aux garanties décennales d'assurance construction sont égales au minimum à la somme du coût total des sinistres restant à payer, déclarés et tardifs, et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

La provision pour sinistres non encore manifestés est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n°2015-11. Elle est calculée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et de dommage aux ouvrages, soit à partir du montant des primes émises et à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, soit à partir du montant de la charge de sinistres, nette de recours, y compris frais de gestion. Par exercice de souscription, le résultat le plus élevé des deux calculs est retenu.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

- Provisions mathématiques des rentes

Les provisions constituées au titre des rentes servies sont calculées conformément aux articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n°2015-11.

- Pour les rentes hors prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 3°de l'article L310-1 du code des assurances, la table de mortalité utilisée est la table TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'Etat français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5%. Un taux de 1,92% est retenu à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,03% au 31 décembre 2023. Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Le taux d'inflation retenu pour le provisionnement dans les comptes des revalorisations futures est fixé à 2% par la réglementation comptable.
- Pour les rentes en prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du code des assurances, une table d'expérience certifiée (table BCAC 2013) est utilisée depuis 2023 et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME des 24 derniers mois, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5%, soit un taux de 2,28% à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,79% au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les provisions pour sinistres à payer hors prévoyance pour lesquelles une sortie en rentes apparait probable tiennent compte, dans leur évaluation, d'un facteur d'actualisation.

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, MAAF Assurances SA n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2024.

3.1.9. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.10. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les engagements sociaux à long terme de l'entreprise et les autres provisions pour risques et charges.

Les engagements sociaux à long terme de l'entreprise recouvrent les indemnités de fin de carrière, les prestations de retraite, les médailles du travail et les gratifications d'ancienneté.

- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

MAAF Assurances SA applique la méthode de référence et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2, du corridor et de la répartition des droits à prestations à partir de la date de prise de service, telles que prévues par la recommandation ANC n°2013-02.

Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10% du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, retraitée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ ;
- Tables de mortalité : tables INSEE 2012 - 2014 ;
- Taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : 4%.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne-temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

♦ <u>Autres avantages à long terme :</u>

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1er avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n°2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2024 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Intégration fiscale

La Sgam Covéa a opté, à compter du 1er janvier 2008 et pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2e alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts. Outre la Sgam Covéa, société mère intégrante du groupe fiscal en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa, le groupe fiscal comprend les organismes sans capital membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ainsi que les sociétés de capitaux imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun, dont le capital est détenu à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la Sgam Covéa et les organismes sans capital précités membres du groupe fiscal et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

Le groupe fiscal a opté pour la réallocation totale de l'économie d'impôt sur les sociétés générée par le mécanisme de l'intégration fiscale.

Les reports déficitaires générés par les membres du groupe et non indemnisés sous forme de réallocation des économies d'impôt sur les sociétés sont activés.

- Impôts différés

MAAF Assurances SA applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

3.2.4. Participation des salariés

En vertu de l'accord de participation en vigueur, chaque entité employeur supporte la charge de la réserve spéciale correspondant aux sommes attribuées à ses salariés. Cette charge est présentée sur la ligne « Participation des salariés » du compte de résultat.

3.2.5. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

	2024			2023		
Actifs incorporels (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**
Logiciels	**170**	**-170**	**0**	**170**	**-170**	**0**
Droit au bail	**9 450**		**9 450**	**9 492**	**-65**	**9 427**
Fonds commercial	**55**		**55**	**55**		**55**
Total des actifs incorporels	**9 675**	**-170**	**9 505**	**9 717**	**-235**	**9 482**

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts (en milliers d'euros)	**Valeur brute au début de l'exercice**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Transfert**	**Valeur brute à la fin de l'exercice**
Actifs incorporels	**9 717**	**50**	**92**		**9 675**
Terrains et constructions	**712 014**	**37 559**	**22 720**		**726 853**
Titres de propriété	**311 099**	**5 436**			**316 536**
Entreprises liées	252 790	1 611			254 401
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	58 309	3 825			62 135
Bons, obligations et créances	**1 109 340**	**295 929**	**296 570**		**1 108 699**
Entreprises liées	1 109 340	295 929	296 570		1 108 699
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**8 148 980**	**5 009 868**	**4 925 242**		**8 233 607**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	**927**	**155**			**1 082**
Total hors actifs incorporels	**10 282 360**	**5 348 947**	**5 244 531**		**10 386 775**

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**235**		**65**		**170**
Terrains et constructions	**166 424**	**5 198**	**2 884**		**168 738**
Titres de propriété	**7 512**	**188**	**21**		**7 679**
Entreprises liées	7 469	3	21		7 452
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	43	184			227
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**11 559**	**460**	**1 149**		**10 870**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels	**185 495**	**5 846**	**4 054**		**187 287**

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**9 675**	**-170**	**9 505**
Terrains et constructions	**726 853**	**-168 738**	**558 115**
Titres de propriété	**316 536**	**-7 679**	**308 857**
Entreprises liées	254 401	-7 452	246 949
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	62 135	-227	61 908
Bons, obligations et créances	**1 108 699**		**1 108 699**
Entreprises liées	1 108 699		1 108 699
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**8 233 607**	**-10 870**	**8 222 737**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	**1 082**		**1 082**
Total hors actifs incorporels	**10 386 775**	**-187 287**	**10 199 489**

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	726 853	558 115	772 006
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	559 520	551 807	855 416
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	465 247	454 410	741 123
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	623 780	623 780	811 938
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	6 784 445	6 763 994	6 364 006
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	1 113 062	1 113 062	1 113 062
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	19 321	17 269	17 993
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	50 000	50 000	50 000
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte:			
a) placements immobiliers			
b) titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
d) autres OPCVM			
e) obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	**10 342 226**	**10 132 437**	**10 725 544**

(Suite à la page suivante)

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Dont :			
a) placements évalués selon l'article R 343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*6 788 516*	*6 766 014*	*6 366 750*
b) placements évalués selon l'article R 343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*3 553 710*	*3 366 423*	*4 358 794*
c) placements évalués selon l'article R 343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
d) placements évalués selon l'article R 343-11 du code des assurances			
e) autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
a) valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
b) valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
c) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
d) valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
e) autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1-1 du code des assurances :			
a) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
b) autres valeurs			
4. Dont :			
a) placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*10 064 150*	*9 855 652*	*10 429 054*
b) placements et instruments financiers à terme hors	*278 076*	*276 785*	*296 490*
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan (en milliers d'euros)	Valeur nette
Total des placements au bilan	**10 199 489**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	44 138
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-71 485
Partie non libérée sur titres	-39 705
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**10 132 437**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	8 059 015	8 036 512	8 301 990
Total des placements non cotés	2 283 211	2 095 925	2 423 554
Total	**10 342 226**	**10 132 437**	**10 725 544**

	2024		
Détail des terrains et constructions (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation	**219 596**	**67 867**	**85 080**
Droits réels	219 596	67 867	85 080
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	**507 257**	**490 248**	**686 926**
Droits réels	174 401	165 338	192 100
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	332 855	324 910	494 826
Total	**726 853**	**558 115**	**772 006**
dont acomptes	*169 017*	*169 017*	*169 017*

Solde non encore amorti ou repris (en milliers d'euros)	2024
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9	96 765
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
CHAURAY VALEURS	1 800	183	99,99%	2 020	2 020			403	97	93
DALLE 1 SCI	13 120	21 835	55,00%	17 487	17 487	9 835		7 878	3 641	2 206
SCI 6 AVENUE KLEBER	35 000		50,00%	17 500	17 500	36 841		10 917	8 600	4 302
DALLE 2 SCI	65 301	3 235	50,00%	44 592	44 592			17 831	10 879	5 930
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
ASSURLAND.COM	54	4 270	35,28%	9 374	1 937			5 497	72	
SAS CORED I	25 536	-2 881	35,00%	10 758	8 109	1 268			-1 127	
SAS CORED II	14 824	74	35,00%	5 197	5 197	4 618			-218	
FONCIERE OPERA GAILLON	41 500	4 071	33,73%	33 156	27 860			4 937	3 015	840
BRETEUIL-SEGUR	30 000		33,33%	10 000	10 000	23 238		11 560	7 017	2 367
SILVERSEINE	10 000	-0	16,67%	1 667	1 667	18 898			-8 654	
COPAREX	1 501 000	62 872	15,00%	225 276	225 276				11 822	
COVEA INVEST	100 065	948	15,00%	15 023	15 023	4 611			1 121	
VILLIOT PROPCO SCI 1	369	3	13,00%	20 731	20 731	13 539		17 470	5 640	594

(Suite à la page suivante)

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI				25	25					
Participations				117	102					
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI				356	356	54 238				
Participations				350	350	5 241				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

Les SCI dont MAAF Assurances SA est tenue indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa part dans le capital social sont les SCI classées dans le présent tableau.

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Placements	**1 680 558**	**61 908**	**1 742 466**	**1 729 909**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Créances	**302 948**	**4 466**	**307 414**	**311 650**
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Créances nées d'opérations de réassurance	9 138	3 347	12 485	12 962
Autres créances	293 809	1 119	294 929	298 689
Capital appelé non versé				
Total	**1 983 506**	**66 374**	**2 049 880**	**2 041 560**

La ligne « Placements » comprend :
- le poste du bilan « Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » pour un montant de 1 417 555 K€
- les placements envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation classés dans le poste « Terrains et constructions » pour un montant de 324 911 K€

Passif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes	**366 584**	**2**	**366 586**	**344 700**
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance	162		162	19 271
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	366 422	2	366 424	325 429
Total	**366 584**	**2**	**366 586**	**344 700**

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**27 936**	**5 505**		**33 441**	**84 744**
Primes restants à émettre					
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 936	5 505		33 441	84 744
Créances nées d'opérations de réassurance	**64 775**			**64 775**	**150 576**
Autres créances	**428 454**	**253 610**	**55 878**	**737 943**	**742 746**
Personnel	4 811			4 811	628
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	118 173	253 610	55 878	427 661	438 112
Débiteurs divers	305 470			305 470	304 006
Capital appelé non versé					
Total	**521 165**	**259 116**	**55 878**	**836 159**	**978 066**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**206 570**			**206 570**	**240 043**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**9 929**			**9 929**	**33 001**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)					
Dettes envers les établissements de crédit	**113 900**			**113 900**	**98 035**
Autres dettes	**522 413**	**387**		**522 800**	**491 636**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		387		**387**	**369**
Personnel	75 421			**75 421**	**73 779**
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	63 034			**63 034**	**71 569**
Créanciers ou créditeurs divers	383 958			**383 958**	**345 919**
Total	**852 813**	**387**		**853 200**	**862 715**

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	20 169 915	aucune
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**20 169 915**	**aucune**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2023		Résultat 2024	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	**160 000**					**160 000**
Primes liées au capital social	**249 978**					**249 978**
Primes d'émission	249 978					249 978
Autres réserves	**2 766 393**		**149 945**			**2 916 338**
Résultat de l'exercice	**300 009**	**-150 064**	**-149 945**	**318 703**		**318 703**
Total	**3 476 380**	**-150 064**		**318 703**		**3 645 019**

Le poste « Autres réserves » comprend la réserve légale d'un montant de 2 566 K€, sans mouvement durant l'exercice.

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Provisions pour sinistres à payer	6 778 929	443 004	6 335 925	6 853 003	476 424	6 376 579
Prévisions de recours	-407 995		-407 995	-392 104		-392 104
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**6 370 934**	**443 004**	**5 927 930**	**6 460 899**	**476 424**	**5 984 475**

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Autres provisions techniques	617 357		617 357	662 423		662 423
Dont provisions pour risques en cours	*5 524*		*5 524*	*6 298*		*6 298*

Montants bruts de réassurance et nets de recours (en milliers d'euros)	Total 2024	Total 2023
Provisions pour sinistres à l'ouverture	6 460 899	6 499 908
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-1 084 407	-989 863
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-4 867 136	-4 869 445
Liquidation sur exercices antérieurs	**509 356**	**640 600**

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
Règlements	1 259 798	1 261 295	1 105 959		
Provisions	652 257	795 772	1 520 868		
Total sinistres	**1 912 055**	**2 057 067**	**2 626 827**		
Primes acquises	**2 535 239**	**2 663 501**	**2 724 292**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**75,42 %**	**77,23 %**	**96,42 %**		
2023					
Règlements	1 301 359	1 338 237	1 607 049	1 069 178	
Provisions	544 871	571 513	995 340	1 417 475	
Total sinistres	**1 846 230**	**1 909 750**	**2 602 389**	**2 486 652**	
Primes acquises	**2 535 239**	**2 663 501**	**2 724 292**	**2 820 414**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**72,82 %**	**71,70 %**	**95,53 %**	**88,17 %**	
2024					
Règlements	1 344 094	1 393 404	1 735 026	1 557 542	1 098 323
Provisions	441 414	485 848	842 637	836 572	1 332 641
Total sinistres	**1 785 508**	**1 879 252**	**2 577 664**	**2 394 113**	**2 430 964**
Primes acquises	**2 535 239**	**2 663 501**	**2 724 292**	**2 820 414**	**3 018 177**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**70,43 %**	**70,56 %**	**94,62 %**	**84,89 %**	**80,54 %**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques (en milliers d'euros)	Renvois	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Provisions pour litiges	1)	9 966	1 735	5 503	6 197
Autres provisions pour risques		286		146	140
Provisions pour engagements sociaux à long terme	2)	77 478	1 274	20 036	58 716
Autres provisions pour charges		279	65	279	65
Total Provisions pour risques et charges		**88 009**	**3 074**	**25 964**	**65 119**

(1) Le poste « Provisions pour litiges » comprend une provision en lien avec un contrôle URSSAF au titre des exercices 2020 à 2022 pour 2 086K€.

(2) Provisions pour engagements sociaux à long terme
Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie des engagements sociaux à long terme, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2024	2023
Organismes sociaux	2 086	
État	200	1 540
Divers	19 598	44 032
Total	**21 883**	**45 572**

Charges à payer (en milliers d'euros)	2024	2023
Personnel	70 958	73 551
Organismes sociaux	32 009	30 045
État	9 658	12 190
Divers	16 430	20 311
Total	**129 054**	**136 097**

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts et loyers acquis et non échus	70 022	68 690
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	44 138	33 149
Charges constatées d'avance	19	9
Autres comptes de régularisation actif	1 445	2 100
Total	**115 624**	**103 948**

Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	2024	2023
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	71 485	64 191
Autres comptes de régularisation passif	26 436	16 549
Total	**97 921**	**80 740**

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

Devises	Actif (en milliers d'euros)			Passif (en milliers d'euros)		
	Actifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros	Passifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros
Dollar Canadien (CAD)	5 954		3 983			
Franc Suisse (CHF)	2 859		3 037			
Couronne Danoise (DKK)	11 486		1 540			
Livre Britannique (GBP)	27 297		32 920			
Yen (JPY)	1 747 689		10 718			
Couronne Norvegienne (NOK)	36 849		3 124			
Couronne Suedoise (SEK)	64 634		5 640			
Dollar US (USD)	86 395		83 160			
Total			**144 122**			

5.15. Engagements donnés et reçus

5.15.1. Détail des engagements donnés et reçus

(Tableau présenté à la page suivante)

Détail des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	Renvois	Total 2024	Dont engagements à l'égard des :			Total 2023	Dont engagements à l'égard des :		
			Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
1. Engagements reçus	(1)	**17 808**				**16 721**			
2. Engagements donnés		**376 739**		**15 565**		**395 720**		**16 678**	
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés						300			
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente									
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2)	359 367		15 565		377 452		16 678	
2e. Autres engagements donnés	3)	17 372				17 968			
3. Engagements réciproques		**117 180**				**123 283**			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		117 180				123 283			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution									
3c. Autres engagements réciproques									
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers									
5. Encours d'instruments financiers à terme									

(1) : Les engagements reçus comprennent la part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture (cf. Informations sur le statut commun Covéa ci-après).

(2) : Les autres engagements sur titres, actifs ou revenu comprennent :
- des engagements restants à libérer sur plusieurs catégories d'actif : « Privates Equity » pour un montant de 1 004 K€ contre 968 K€ en 2023, des FCPI pour un montant de 125 735 K€ contre 143 935 K€ en 2023, l'OPCVM Covea Sélection Dettes Privée pour un montant de 25 875 K€ contre 27 025 K€ en 2023, des prêts consentis auprès d'Orestate 2 (1 971 K€ contre 200 K€ en 2023) et d'Oricore pour 571 K€, la SCI Core Invest IARD (néant en 2023, 60 227 K€ en 2022).
- une garantie de liquidité relative aux titres participatifs émis par MAAF Assurances et souscrits par le F.C.P.E. MAAF Participatif 1 pour un montant maximum de 175 000 K€ (sans évolution par rapport à 2023).
- des engagements de versement en compte courant pour 29 210 K€ dont 15 564 K€ envers des entités liées.

(3) : MAAF Assurances SA donne des valeurs en nantissement aux cédantes pour une valeur boursière de 17 372 K€. En 2023, les valeurs (non inscrites en hors bilan) étaient de 17 968 K€.

En tant que membre de plusieurs GIE, MAAF Assurances SA est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de MAAF Assurances SA d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, MAAF Assurances SA s'engage à reprendre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

5.15.2. Informations sur le statut commun Covéa

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite relevant du statut commun sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan, comme suit.

(en milliers d'euros)	**Indemnités de fin de carrière**		**Abondements aux CETR**		**Total**	
	Ouverture	**Clôture**	**Ouverture**	**Clôture**	**Ouverture**	**Clôture**
Engagements	**55 342**	**55 040**	**24 223**	**25 969**	**79 565**	**81 009**
Actifs de couverture	**28 165**	**49 808**			**28 165**	**49 808**
Provisions pour risques et charges	**37 416**	**18 039**	**28 360**	**29 634**	**65 776**	**47 674**
Hors bilan	**10 239**	**12 808**	**4 137**	**3 665**	**14 376**	**16 473**
Engagements donnés (*)						
Engagements reçus (**)	10 239	12 808	4 137	3 665	14 376	16 473

() Compte tenu de l'adoption de la méthode du corridor, ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés.*
*(**) Part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture.*

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique (en milliers d'euros)	2024		2023	
	Affaires directes	Acceptations	Affaires directes	Acceptations
Primes brutes émises en France	3 002 102	14 677	2 816 173	13 985
Total	**3 002 102**	**14 677**	**2 816 173**	**13 985**

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	25. Dommages aux biens professionnels	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	206 721	445 317	1 296 081	1 741 398	691 234	174 027	865 261
1a Primes	*205 983*	*445 289*	*1 285 506*	*1 730 796*	*686 638*	*174 069*	*860 707*
1b Variation des primes non acquises	*-738*	*-27*	*-10 574*	*-10 602*	*-4 597*	*42*	*-4 554*
2. Charges des prestations	128 672	381 168	825 269	1 206 436	530 788	99 363	630 150
2a Prestations et frais payés	*89 058*	*516 690*	*873 070*	*1 389 760*	*524 367*	*102 181*	*626 549*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*39 614*	*-135 522*	*-47 801*	*-183 323*	*6 420*	*-2 819*	*3 602*
A. Solde de souscription ()**	**78 050**	**64 149**	**470 812**	**534 961**	**160 447**	**74 664**	**235 111**
5. Frais d'acquisition	19 854	36 369	88 886	125 255	51 562	13 574	65 136
6. Autres charges de gestion nettes	36 095	35 669	183 408	219 078	82 185	23 834	106 019
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**55 949**	**72 039**	**272 294**	**344 333**	**133 747**	**37 408**	**171 154**
7. Produits des placements	7 012	108 551	7 728	116 279	21 235	10 756	31 991
8. Participations aux résultats							
C. Solde financier	**7 012**	**108 551**	**7 728**	**116 279**	**21 235**	**10 756**	**31 991**
14. Part réass. dans primes acquises	7 487	5 685	138 327	144 012	48 066	7 746	55 812
15. Part réass. dans prestat. payées	2 004	9 189	84 084	93 273	20 094	2 587	22 681
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	21	-9 927	-13 137	-23 065	-16 555	-4 068	-20 623
17. Part réass. dans particip. résultats			0	0	0		0
18. Commissions reçues réass.	782		13 666	13 666	1 563	148	1 711
E. Solde de réassurance	**-4 681**	**-6 423**	**-53 715**	**-60 138**	**-42 964**	**-9 079**	**-52 043**
Résultat technique	**24 431**	**94 238**	**152 531**	**246 769**	**4 971**	**38 933**	**43 904**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	7 285	6 934	9 020	15 954	5 665	3 968	9 633
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	8 024	6 961	19 595	26 556	10 262	3 925	14 187
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	194 567	3 100 765	232 575	3 333 340	660 056	326 889	986 946
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	161 127	3 187 740	270 376	3 458 116	671 518	331 395	1 002 912
18. Autres provisions techniques (clôture)	56 274	528 353	7 975	536 327	87 322	43 204	130 526
19. Autres provisions techniques (ouverture)	50 100	576 900	17 975	594 875	69 440	41 518	110 958

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	30. Assistance	35. Assurance construction (dommages)	36. Assurance construction (RC)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	72 932	703	-55	1 113	130 104	14 674	3 032 851
1a Primes	*72 727*	*728*	*-55*	*1 113*	*130 104*	*14 677*	*3 016 779*
1b Variation des primes non acquises	*-205*	*25*				*2*	*-16 072*
2. Charges des prestations	95 364	1 248	2	1 255	115 827	9 126	2 188 081
2a Prestations et frais payés	*93 157*	*934*	*5*	*1 010*	*99 815*	*9 801*	*2 310 088*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*2 207*	*314*	*-3*	*245*	*16 011*	*-675*	*-122 007*
A. Solde de souscription ()**	**-22 432**	**-545**	**-57**	**-143**	**14 278**	**5 548**	**844 770**
5. Frais d'acquisition		59			8 888	420	219 613
6. Autres charges de gestion nettes	9 435	117			11 729		382 472
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**9 435**	**176**			**20 617**	**420**	**602 085**
7. Produits des placements	4 054	60	1	210	38 980	701	199 287
8. Participations aux résultats							
C. Solde financier	**4 054**	**60**	**1**	**210**	**38 980**	**701**	**199 287**
14. Part réass. dans primes acquises	46 171	7	-56	35	4 133		257 601
15. Part réass. dans prestat. payées	56 014		4				173 976
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	10 246		0				-33 420
17. Part réass. dans particip. résultats		0	0				0
18. Commissions reçues réass.	723		-6				16 876
E. Solde de réassurance	**20 813**	**-7**	**55**	**-35**	**-4 133**		**-100 169**
Résultat technique	**-7 001**	**-668**	**-2**	**32**	**28 508**	**5 828**	**341 803**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 021	389				29	34 312
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 227	364				27	50 384
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	498 082	1 794	17	7 215	1 326 292	22 681	6 370 934
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	496 487	1 480	19	6 970	1 310 281	23 507	6 460 899
18. Autres provisions techniques (clôture)	1 558					458	725 144
19. Autres provisions techniques (ouverture)	946					306	757 186

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements (en milliers d'euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2024	Total 2023
Revenus des participations	34 058	3 825	37 884	35 232
Revenus des placements immobiliers	25 796	4 593	30 388	28 633
Revenus des autres placements		137 349	137 349	123 648
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)	8 656	3 341	11 998	12 727
Revenus des placements	**68 510**	**149 108**	**217 619**	**200 240**
Profits provenant de la réalisation des placements		**124 187**	**124 187**	**148 138**
Autres produits de placements	**791**	**25 384**	**26 175**	**26 404**
Total produits des placements	**69 301**	**298 679**	**367 981**	**374 782**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-9 389	-20 339	-29 728	-22 178
Autres charges de placements	-130	-18 107	-18 237	-22 471
Pertes provenant de la réalisation des placements		-10 359	-10 359	-33 748
Total charges des placements	**-9 519**	**-48 805**	**-58 324**	**-78 398**
Produits nets des placements	**59 782**	**249 875**	**309 656**	**296 384**

Le poste « Revenus des participations » inclut la rémunération du prêt consenti à Covéa Coopérations portant intérêt à un taux annuel égal à 2,55%.

6.4. Charges du personnel

Charges de personnel (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
a) salaires	179 648	170 903
b) pensions de retraite	33 232	31 733
c) charges sociales	50 790	48 079
d) autres	30 344	31 457
Total	**294 014**	**282 173**

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes et versements assimilés	41 186	40 693
Charges de personnel	294 014	282 173
Autres charges de gestion courante	-2 643	-3 197
Commissions d'assurance directe	-66 593	-68 366
Commissions d'acceptation	420	411
Dotations aux amortissements et dépréciations	-11 246	19 493
Autres services extérieurs (*)	592 980	531 997
Total	**848 119**	**803 204**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration au titre de leurs mandats dans MAAF Assurances SA représentent un montant global net de 71 K€ en 2024. Les membres des organes de direction ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leurs mandats sociaux.

Charges par destination (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de gestion de sinistres	220 691	204 790
Frais d'acquisition	219 613	195 796
Frais d'administration	284 758	293 298
Frais de gestion des placements	15 620	12 378
Autres charges techniques	97 714	86 847
Autres charges non techniques	9 724	10 095
Total	**848 119**	**803 204**

6.6. Éléments fiscaux

Ventilation de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt exigible	103 607	76 665
Impôt différé	10 734	10 896
Effets liés à l'intégration fiscale	-8	-1
Autres		-364
Total compte de charge d'impôt	**114 333**	**87 196**

Impôts différés (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Variation résultat	Fin d'exercice
Eléments techniques	312 470	-7 482	304 988
Eléments financiers	76 272	1 653	77 925
Engagements sociaux	31 359	-5 438	25 921
Autres éléments	8 419	534	8 953
Total impôts différés	**428 520**	**-10 733**	**417 787**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Participation refacturée émise	1 121	1 253
Autres produits	4 149	161
Total	**5 269**	**1 414**

Charges non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Participation refacturée reçue	10 733	10 935
Autres charges	4 260	575
Total	**14 992**	**11 509**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits exceptionnels	2 832	3 170
Total	**2 832**	**3 170**

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2024	2023
Pénalités, amendes fiscales et pénales	0	77
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo incorporelles	92	108
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo corporelles	20	639
Autres charges exceptionnelles	1 061	893
Total	**1 175**	**1 717**

7. Autres informations

7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

MAAF Assurances SA enregistre, pour l'exercice 2024, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC (en milliers d'euros)	Forvis Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	327
Honoraires afférents aux autres services	70
Total	**397**

7.2. Combinaison

Les comptes de MAAF Assurances SA sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

7.3. Effectif

L'effectif est exprimé en ETP, selon les modalités revues de l'article D.123-200 du code de commerce, s'appliquant à compter de la clôture au 31 décembre 2024, et est calculé en moyenne sur les mois de l'exercice comptable.

L'effectif moyen de MAAF Assurances SA se décompose de la façon suivante :

Effectifs	2024	2023
Non cadres	2 371	2 356
Cadres	1 392	1 387
Total	**3 763**	**3 743**

7.4. Intégration fiscale

MAAF Assurances SA est intégrée fiscalement dans le groupe Covéa depuis le 1er janvier 2008.

La société tête de groupe est la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

MAAF Assurances SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société Anonyme
61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 € – RCS Nanterre B 784 824 153

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

MAAF Assurances SA
Société Anonyme
RCS Niort 542 073 580

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société MAAF Assurances SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de MAAF Assurances SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de MAAF Assurances SA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Évaluation des provisions pour sinistres à payer Non-Vie

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés d'assurance IARD doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan de la société au 31 décembre 2024 pour un montant de 6 370 934 milliers d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 3.1.8 de l'annexe aux comptes annuels :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou au coût moyen ;
- Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement ;
- Les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile

Automobile et Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistre, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos spécialistes en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les branches à déroulement long et sur d'autres branches ;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées ;
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans les annexes aux comptes sociaux.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Valorisation des actifs immobiliers et titres non cotés

Risque identifié et principaux jugements

Votre société détient des actifs immobiliers et des titres non cotés, dont la valeur nette comptable à l'actif de votre bilan s'élève à 2 095 925 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces titres n'étant pas cotés, leur valorisation fait l'objet d'une estimation. Les note 3.1.2 à 3.1.4 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés. Le poids de ces actifs ou titres de participation dans le bilan de votre société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont a conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les natures différentes d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;
- Apprécier des méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;
- Apprécier de la pertinence des hypothèses et des modèles utilisés pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers ;
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente ;
- Contrôler par sondage de la valorisation des SCI ;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MAAF Assurances SA par l'Assemblée Générale du 9 juin 2023. Au 31 décembre 2024, nous étions dans la 2ème année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de MAAF Assurances SA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de Covéa de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de MAAF Assurances SA à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 30 avril 2025

Signé par : Christophe BERRARD
66BAB5D7E1B7454...

Christophe BERRARD

Associé

Signé par : Eve MARTINEAU
695791576099487...

Eve MARTINEAU

Associée

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

États financiers 31 décembre 2024

MAAF Assurances SA

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 18

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 19

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 20

5.1. Détail des actifs incorporels 20

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 20

5.3. État des placements 22

5.4. Tableau des filiales et participations 24

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 27

5.6. Ventilation des créances et dettes 28

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 29

5.8. Passifs subordonnés 29

5.9. Détail des provisions techniques 30

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 31

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 32

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 32

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 32

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 33

5.15. Engagements donnés et reçus 33

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 36

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 36

6.1. Ventilation des primes brutes émises 36

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 36

6.3. Ventilation des produits et charges de placement 39

6.4. Charges du personnel 39

6.5. Ventilation des charges par nature et destination 40

6.6. Éléments fiscaux 40

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 41

7. AUTRES INFORMATIONS 42

7.1. Honoraires du commissaire aux comptes 42

7.2. Combinaison 42

7.3. Effectif 42

7.4. Intégration fiscale 42

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels	**9 505**	**9 482**
3. Placements	**10 199 489**	**10 096 865**
3a. Terrains et constructions	558 115	545 590
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 417 555	1 412 927
3c. Autres placements	8 222 737	8 137 421
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 082	927
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**443 004**	**476 424**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	443 004	476 424
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**836 159**	**978 066**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	33 441	84 744
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*33 441*	*84 744*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	64 775	150 576
6c. Autres créances	737 943	742 746
6ca. Personnel	*4 811*	*628*
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*427 661*	*438 112*
6cc. Débiteurs divers	*305 470*	*304 006*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**226 714**	**159 877**
7a. Actifs corporels d'exploitation	50 514	52 766
7b. Comptes courants et caisse	176 200	107 111
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**115 624**	**103 948**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	70 022	68 690
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	45 602	35 258
TOTAL DE L'ACTIF	**11 830 494**	**11 824 662**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

1.2. Passif

Passif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capitaux propres	**3 645 019**	**3 476 380**
1a. Capital social	160 000	160 000
1b. Primes liées au capital social	249 978	249 978
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	2 916 338	2 766 393
1e. Report à nouveau		
1f. Résultat de l'exercice	318 703	300 009
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**7 130 390**	**7 268 469**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	34 312	50 384
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	6 370 934	6 460 899
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	107 787	94 763
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	617 357	662 423
5. Provisions (autres que techniques)	**65 119**	**88 009**
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**38 846**	**48 348**
7. Autres dettes	**853 200**	**862 715**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	206 570	240 043
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	9 929	33 001
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	113 900	98 035
7e. Autres dettes	522 800	491 636
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*387*	*369*
7ec. Personnel	*75 421*	*73 779*
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*63 034*	*71 569*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*383 958*	*345 919*
8. Comptes de régularisation Passif	**97 921**	**80 740**
TOTAL DU PASSIF	**11 830 494**	**11 824 662**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Engagements reçus	**17 808**	**16 721**
2. Engagements donnés	**376 739**	**395 720**
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		300
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	359 367	377 452
2e. Autres engagements donnés	17 372	17 968
3. Engagements réciproques	**117 180**	**123 283**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	117 180	123 283
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie (en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1. Primes acquises	**3 032 851**	**-257 601**	**2 775 250**	**2 597 046**
1a. Primes	3 016 779	-257 601	2 759 178	2 592 816
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	16 072		16 072	4 230
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**199 287**		**199 287**	**194 377**
3. Autres produits techniques	**2 033**	**5 931**	**7 964**	**5 483**
4. Charges des sinistres	**-2 220 123**	**134 666**	**-2 085 457**	**-1 951 668**
4a. Prestations et frais payés	-2 310 088	168 087	-2 142 002	-1 979 335
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	89 965	-33 420	56 545	27 667
5. Charges des autres provisions techniques	**45 066**		**45 066**	**18 474**
6. Participation aux résultats		**38**	**38**	
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-504 370**	**16 876**	**-487 495**	**-472 124**
7a. Frais d'acquisition	-219 613		-219 613	-195 796
7b. Frais d'administration	-284 758		-284 758	-293 298
7c. Commissions reçues des réassureurs		16 876	16 876	16 970
8. Autres charges techniques	**-99 747**	**-79**	**-99 826**	**-87 942**
9. Variation de la provision pour égalisation	**-13 024**		**-13 024**	**4 006**
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**441 972**	**-100 169**	**341 803**	**307 654**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**341 803**	**307 654**
3. Produits des placements	**367 981**	**374 782**
3a. Revenus des placements	217 619	200 240
3b. Autres produits des placements	26 175	26 404
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	124 187	148 138
5. Charges des placements	**-58 324**	**-78 398**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-29 728	-22 178
5b. Autres charges des placements	-18 237	-22 471
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-10 359	-33 748
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-199 287**	**-194 377**
7. Autres produits non techniques	**5 269**	**1 414**
8. Autres charges non techniques	**-14 992**	**-11 509**
9. Résultat exceptionnel	**1 657**	**1 452**
9a. Produits exceptionnels	2 832	3 170
9b. Charges exceptionnelles	-1 175	-1 717
10. Participation des salariés	**-11 071**	**-13 812**
11. Impôt sur les bénéfices	**-114 333**	**-87 196**
12. Résultat de l'exercice	**318 703**	**300 009**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07, n° 2020-11 et n° 2023-04 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Néant.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux 100 % ;
- les logiciels qui sont amortis au taux de 33 1/3 % ;
- les droits au bail.

Les droits au bail dus aux locataires sortants sont représentatifs de primes d'emplacement payées pour installer les agences commerciales dans des implantations géographiques choisies. Ils sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels et enregistrés à leur prix d'acquisition. En raison de leur nature et du droit à renouvellement indéfini des baux, ils sont évalués comme étant d'une durée d'utilisation illimitée. Ils font l'objet de tests de dépréciation, en présence d'indices de perte de valeur.

Les droits au bail sont évalués par référence à leur valeur d'usage, en l'absence de toute probabilité de cession, et sur base d'expertises, dans le cas inverse.

Mali de fusion

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra-comptable existante.

Ainsi, un mali technique de 12 M€ est affecté aux placements dans la rubrique « terrains et constructions ».

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3.1.2. Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt, augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n° 2002-10 et CRC n° 2006-09 abrogés et repris dans le règlement ANC n° 2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n° 2015-06), les immeubles ont été répartis en composants. Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif, et un plan d'amortissement propre à chaque composant a été déterminé :

- Gros œuvre de 50 à 80 ans
- Clos et couvert 30 ans
- Aménagements lots techniques de 20 à 25 ans
- Second œuvre* 15 ans
- Aménagements intérieurs et extérieurs de 10 à 15 ans

** Le composant second œuvre est intégré aux aménagements intérieurs par Covéa immobilier à compter du 01/01/2014.*

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée comme suit :

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur de réalisation inscrite dans l'état des placements, ou sur la base du prix inscrit dans un éventuel compromis de vente ;
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, une provision est constituée par référence à la valeur dite patrimoniale (appréciation qualitative et analyse financière du bien sur la période probable de détention) lorsque cette valeur est notablement inférieure à la valeur nette comptable ;
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée.

3.1.3. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

L'évaluation des titres est déterminée soit sur la base d'une expertise externe, soit sur la base de leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette valeur est déterminée selon des méthodes de valorisation jugées les plus adaptées, sur la base des derniers comptes connus ou approuvés et/ou de business plan revus chaque année.

Une provision est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à cette évaluation.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3.1.4. Autres placements

♦ Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;
- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
- si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

♦ Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2024.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

♦ Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2024, MAAF Assurances SA ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.5. Autres actifs

Les actifs d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire ou dégressif :

Mode linéaire :

- Agencement 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel informatique 4 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Mode dégressif :

- Matériel d'équipement 15 ans
- Matériel téléphonique 7 ans
- Matériel audiovisuel 5 ans

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.6. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, MAAF Assurances SA considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3.1.7. Différence de conversion

Le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères suit les principes suivants :

- A l'inventaire, à l'exception des positions de change structurelles, les actifs et passifs en devises sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) ; les différences de conversion entre le cours de change au jour de l'opération et le cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) sont constatées par compte de résultat;
- Concernant les titres de participations, constitutifs de positions de change structurelles, les opérations sont considérées en euros. Les titres sont figés en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté.

3.1.8. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

- Provisions pour sinistres non encore manifestés

Les provisions pour sinistres à payer afférentes aux garanties décennales d'assurance construction sont égales au minimum à la somme du coût total des sinistres restant à payer, déclarés et tardifs, et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

La provision pour sinistres non encore manifestés est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n°2015-11. Elle est calculée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et de dommage aux ouvrages, soit à partir du montant des primes émises et à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, soit à partir du montant de la charge de sinistres, nette de recours, y compris frais de gestion. Par exercice de souscription, le résultat le plus élevé des deux calculs est retenu.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

- Provisions mathématiques des rentes

Les provisions constituées au titre des rentes servies sont calculées conformément aux articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n°2015-11.

- Pour les rentes hors prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 3°de l'article L310-1 du code des assurances, la table de mortalité utilisée est la table TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'Etat français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5%. Un taux de 1,92% est retenu à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,03% au 31 décembre 2023. Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Le taux d'inflation retenu pour le provisionnement dans les comptes des revalorisations futures est fixé à 2% par la réglementation comptable.
- Pour les rentes en prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du code des assurances, une table d'expérience certifiée (table BCAC 2013) est utilisée depuis 2023 et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME des 24 derniers mois, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5%, soit un taux de 2,28% à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,79% au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les provisions pour sinistres à payer hors prévoyance pour lesquelles une sortie en rentes apparait probable tiennent compte, dans leur évaluation, d'un facteur d'actualisation.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, MAAF Assurances SA n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2024.

3.1.9. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.10. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les engagements sociaux à long terme de l'entreprise et les autres provisions pour risques et charges.

Les engagements sociaux à long terme de l'entreprise recouvrent les indemnités de fin de carrière, les prestations de retraite, les médailles du travail et les gratifications d'ancienneté.

- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

MAAF Assurances SA applique la méthode de référence et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2, du corridor et de la répartition des droits à prestations à partir de la date de prise de service, telles que prévues par la recommandation ANC n°2013-02.

Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10% du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, retraitée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ ;
- Tables de mortalité : tables INSEE 2012 - 2014 ;
- Taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : 4%.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne-temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

♦ Autres avantages à long terme :

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1er avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n°2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2024 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Intégration fiscale

La Sgam Covéa a opté, à compter du 1er janvier 2008 et pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2e alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts. Outre la Sgam Covéa, société mère intégrante du groupe fiscal en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa, le groupe fiscal comprend les organismes sans capital membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ainsi que les sociétés de capitaux imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun, dont le capital est détenu à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la Sgam Covéa et les organismes sans capital précités membres du groupe fiscal et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

Le groupe fiscal a opté pour la réallocation totale de l'économie d'impôt sur les sociétés générée par le mécanisme de l'intégration fiscale.

Les reports déficitaires générés par les membres du groupe et non indemnisés sous forme de réallocation des économies d'impôt sur les sociétés sont activés.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

- Impôts différés

MAAF Assurances SA applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

3.2.4. Participation des salariés

En vertu de l'accord de participation en vigueur, chaque entité employeur supporte la charge de la réserve spéciale correspondant aux sommes attribuées à ses salariés. Cette charge est présentée sur la ligne « Participation des salariés » du compte de résultat.

3.2.5. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

	2024			2023		
Actifs incorporels (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**
Logiciels	**170**	**-170**	**0**	**170**	**-170**	**0**
Droit au bail	**9 450**		**9 450**	**9 492**	**-65**	**9 427**
Fonds commercial	**55**		**55**	**55**		**55**
Total des actifs incorporels	**9 675**	**-170**	**9 505**	**9 717**	**-235**	**9 482**

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts (en milliers d'euros)	**Valeur brute au début de l'exercice**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Transfert**	**Valeur brute à la fin de l'exercice**
Actifs incorporels	**9 717**	**50**	**92**		**9 675**
Terrains et constructions	**712 014**	**37 559**	**22 720**		**726 853**
Titres de propriété	**311 099**	**5 436**			**316 536**
Entreprises liées	252 790	1 611			254 401
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	58 309	3 825			62 135
Bons, obligations et créances	**1 109 340**	**295 929**	**296 570**		**1 108 699**
Entreprises liées	1 109 340	295 929	296 570		1 108 699
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**8 148 980**	**5 009 868**	**4 925 242**		**8 233 607**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	**927**	**155**			**1 082**
Total hors actifs incorporels	**10 282 360**	**5 348 947**	**5 244 531**		**10 386 775**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**235**		**65**		**170**
Terrains et constructions	**166 424**	**5 198**	**2 884**		**168 738**
Titres de propriété	**7 512**	**188**	**21**		**7 679**
Entreprises liées	7 469	3	21		7 452
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	43	184			227
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**11 559**	**460**	**1 149**		**10 870**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels	**185 495**	**5 846**	**4 054**		**187 287**

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**9 675**	**-170**	**9 505**
Terrains et constructions	**726 853**	**-168 738**	**558 115**
Titres de propriété	**316 536**	**-7 679**	**308 857**
Entreprises liées	254 401	-7 452	246 949
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	62 135	-227	61 908
Bons, obligations et créances	**1 108 699**		**1 108 699**
Entreprises liées	1 108 699		1 108 699
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**8 233 607**	**-10 870**	**8 222 737**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	**1 082**		**1 082**
Total hors actifs incorporels	**10 386 775**	**-187 287**	**10 199 489**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	726 853	558 115	772 006
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	559 520	551 807	855 416
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	465 247	454 410	741 123
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	623 780	623 780	811 938
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	6 784 445	6 763 994	6 364 006
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	1 113 062	1 113 062	1 113 062
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	19 321	17 269	17 993
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	50 000	50 000	50 000
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte:			
a) placements immobiliers			
b) titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
d) autres OPCVM			
e) obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	**10 342 226**	**10 132 437**	**10 725 544**

(Suite à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Dont :			
a) placements évalués selon l'article R 343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*6 788 516*	*6 766 014*	*6 366 750*
b) placements évalués selon l'article R 343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*3 553 710*	*3 366 423*	*4 358 794*
c) placements évalués selon l'article R 343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
d) placements évalués selon l'article R 343-11 du code des assurances			
e) autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
a) valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
b) valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
c) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
d) valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
e) autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1-1 du code des assurances :			
a) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
b) autres valeurs			
4. Dont :			
a) placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*10 064 150*	*9 855 652*	*10 429 054*
b) placements et instruments financiers à terme hors	*278 076*	*276 785*	*296 490*
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan (en milliers d'euros)	Valeur nette
Total des placements au bilan	**10 199 489**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	44 138
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-71 485
Partie non libérée sur titres	-39 705
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**10 132 437**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	8 059 015	8 036 512	8 301 990
Total des placements non cotés	2 283 211	2 095 925	2 423 554
Total	**10 342 226**	**10 132 437**	**10 725 544**

	2024		
Détail des terrains et constructions (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation	**219 596**	**67 867**	**85 080**
Droits réels	219 596	67 867	85 080
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	**507 257**	**490 248**	**686 926**
Droits réels	174 401	165 338	192 100
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	332 855	324 910	494 826
Total	**726 853**	**558 115**	**772 006**
dont acomptes	*169 017*	*169 017*	*169 017*

Solde non encore amorti ou repris (en milliers d'euros)	2024
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9	96 765
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
CHAURAY VALEURS	1 800	183	99,99%	2 020	2 020			403	97	93
DALLE 1 SCI	13 120	21 835	55,00%	17 487	17 487	9 835		7 878	3 641	2 206
SCI 6 AVENUE KLEBER	35 000		50,00%	17 500	17 500	36 841		10 917	8 600	4 302
DALLE 2 SCI	65 301	3 235	50,00%	44 592	44 592			17 831	10 879	5 930
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
ASSURLAND.COM	54	4 270	35,28%	9 374	1 937			5 497	72	
SAS CORED I	25 536	-2 881	35,00%	10 758	8 109	1 268			-1 127	
SAS CORED II	14 824	74	35,00%	5 197	5 197	4 618			-218	
FONCIERE OPERA GAILLON	41 500	4 071	33,73%	33 156	27 860			4 937	3 015	840
BRETEUIL-SEGUR	30 000		33,33%	10 000	10 000	23 238		11 560	7 017	2 367
SILVERSEINE	10 000	-0	16,67%	1 667	1 667	18 898			-8 654	
COPAREX	1 501 000	62 872	15,00%	225 276	225 276				11 822	
COVEA INVEST	100 065	948	15,00%	15 023	15 023	4 611			1 121	
VILLIOT PROPCO SCI 1	369	3	13,00%	20 731	20 731	13 539		17 470	5 640	594

(Suite à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI				25	25					
Participations				117	102					
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI				356	356	54 238				
Participations				350	350	5 241				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

Les SCI dont MAAF Assurances SA est tenue indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa part dans le capital social sont les SCI classées dans le présent tableau.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Placements	**1 680 558**	**61 908**	**1 742 466**	**1 729 909**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Créances	**302 948**	**4 466**	**307 414**	**311 650**
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Créances nées d'opérations de réassurance	9 138	3 347	12 485	12 962
Autres créances	293 809	1 119	294 929	298 689
Capital appelé non versé				
Total	**1 983 506**	**66 374**	**2 049 880**	**2 041 560**

La ligne « Placements » comprend :
- le poste du bilan « Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » pour un montant de 1 417 555 K€
- les placements envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation classés dans le poste « Terrains et constructions » pour un montant de 324 911 K€

Passif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes	**366 584**	**2**	**366 586**	**344 700**
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance	162		162	19 271
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	366 422	2	366 424	325 429
Total	**366 584**	**2**	**366 586**	**344 700**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**27 936**	**5 505**		**33 441**	**84 744**
Primes restants à émettre					
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 936	5 505		33 441	84 744
Créances nées d'opérations de réassurance	**64 775**			**64 775**	**150 576**
Autres créances	**428 454**	**253 610**	**55 878**	**737 943**	**742 746**
Personnel	4 811			4 811	628
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	118 173	253 610	55 878	427 661	438 112
Débiteurs divers	305 470			305 470	304 006
Capital appelé non versé					
Total	**521 165**	**259 116**	**55 878**	**836 159**	**978 066**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**206 570**			**206 570**	**240 043**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**9 929**			**9 929**	**33 001**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)					
Dettes envers les établissements de crédit	**113 900**			**113 900**	**98 035**
Autres dettes	**522 413**	**387**		**522 800**	**491 636**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		387		**387**	**369**
Personnel	75 421			**75 421**	**73 779**
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	63 034			**63 034**	**71 569**
Créanciers ou créditeurs divers	383 958			**383 958**	**345 919**
Total	**852 813**	**387**		**853 200**	**862 715**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	20 169 915	aucune
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**20 169 915**	**aucune**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2023		Résultat 2024	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	**160 000**					**160 000**
Primes liées au capital social	**249 978**					**249 978**
Primes d'émission	249 978					249 978
Autres réserves	**2 766 393**		**149 945**			**2 916 338**
Résultat de l'exercice	**300 009**	**-150 064**	**-149 945**	**318 703**		**318 703**
Total	**3 476 380**	**-150 064**		**318 703**		**3 645 019**

Le poste « Autres réserves » comprend la réserve légale d'un montant de 2 566 K€, sans mouvement durant l'exercice.

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Provisions pour sinistres à payer	6 778 929	443 004	6 335 925	6 853 003	476 424	6 376 579
Prévisions de recours	-407 995		-407 995	-392 104		-392 104
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**6 370 934**	**443 004**	**5 927 930**	**6 460 899**	**476 424**	**5 984 475**

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Autres provisions techniques	617 357		617 357	662 423		662 423
Dont provisions pour risques en cours	*5 524*		*5 524*	*6 298*		*6 298*

Montants bruts de réassurance et nets de recours (en milliers d'euros)	Total 2024	Total 2023
Provisions pour sinistres à l'ouverture	6 460 899	6 499 908
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-1 084 407	-989 863
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-4 867 136	-4 869 445
Liquidation sur exercices antérieurs	**509 356**	**640 600**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
Règlements	1 259 798	1 261 295	1 105 959		
Provisions	652 257	795 772	1 520 868		
Total sinistres	**1 912 055**	**2 057 067**	**2 626 827**		
Primes acquises	**2 535 239**	**2 663 501**	**2 724 292**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**75,42 %**	**77,23 %**	**96,42 %**		
2023					
Règlements	1 301 359	1 338 237	1 607 049	1 069 178	
Provisions	544 871	571 513	995 340	1 417 475	
Total sinistres	**1 846 230**	**1 909 750**	**2 602 389**	**2 486 652**	
Primes acquises	**2 535 239**	**2 663 501**	**2 724 292**	**2 820 414**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**72,82 %**	**71,70 %**	**95,53 %**	**88,17 %**	
2024					
Règlements	1 344 094	1 393 404	1 735 026	1 557 542	1 098 323
Provisions	441 414	485 848	842 637	836 572	1 332 641
Total sinistres	**1 785 508**	**1 879 252**	**2 577 664**	**2 394 113**	**2 430 964**
Primes acquises	**2 535 239**	**2 663 501**	**2 724 292**	**2 820 414**	**3 018 177**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**70,43 %**	**70,56 %**	**94,62 %**	**84,89 %**	**80,54 %**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques (en milliers d'euros)	Renvois	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Provisions pour litiges	1)	9 966	1 735	5 503	6 197
Autres provisions pour risques		286		146	140
Provisions pour engagements sociaux à long terme	2)	77 478	1 274	20 036	58 716
Autres provisions pour charges		279	65	279	65
Total Provisions pour risques et charges		**88 009**	**3 074**	**25 964**	**65 119**

(1) Le poste « Provisions pour litiges » comprend une provision en lien avec un contrôle URSSAF au titre des exercices 2020 à 2022 pour 2 086K€.

(2) Provisions pour engagements sociaux à long terme
Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie des engagements sociaux à long terme, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2024	2023
Organismes sociaux	2 086	
État	200	1 540
Divers	19 598	44 032
Total	**21 883**	**45 572**

Charges à payer (en milliers d'euros)	2024	2023
Personnel	70 958	73 551
Organismes sociaux	32 009	30 045
État	9 658	12 190
Divers	16 430	20 311
Total	**129 054**	**136 097**

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts et loyers acquis et non échus	70 022	68 690
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	44 138	33 149
Charges constatées d'avance	19	9
Autres comptes de régularisation actif	1 445	2 100
Total	**115 624**	**103 948**

Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	2024	2023
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	71 485	64 191
Autres comptes de régularisation passif	26 436	16 549
Total	**97 921**	**80 740**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

Devises	Actif (en milliers d'euros)			Passif (en milliers d'euros)		
	Actifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros	Passifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros
Dollar Canadien (CAD)	5 954		3 983			
Franc Suisse (CHF)	2 859		3 037			
Couronne Danoise (DKK)	11 486		1 540			
Livre Britannique (GBP)	27 297		32 920			
Yen (JPY)	1 747 689		10 718			
Couronne Norvegienne (NOK)	36 849		3 124			
Couronne Suedoise (SEK)	64 634		5 640			
Dollar US (USD)	86 395		83 160			
Total			**144 122**			

5.15. Engagements donnés et reçus

5.15.1. Détail des engagements donnés et reçus

(Tableau présenté à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Détail des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	Renvois	Total 2024	Dont engagements à l'égard des :			Total 2023	Dont engagements à l'égard des :		
			Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
1. Engagements reçus	(1)	**17 808**				**16 721**			
2. Engagements donnés		**376 739**		**15 565**		**395 720**		**16 678**	
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés						300			
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente									
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2)	359 367		15 565		377 452		16 678	
2e. Autres engagements donnés	3)	17 372				17 968			
3. Engagements réciproques		**117 180**				**123 283**			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		117 180				123 283			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution									
3c. Autres engagements réciproques									
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers									
5. Encours d'instruments financiers à terme									

(1) : Les engagements reçus comprennent la part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture (cf. Informations sur le statut commun Covéa ci-après).

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

(2) : Les autres engagements sur titres, actifs ou revenu comprennent :
- des engagements restants à libérer sur plusieurs catégories d'actif : « Privates Equity » pour un montant de 1 004 K€ contre 968 K€ en 2023, des FCPI pour un montant de 125 735 K€ contre 143 935 K€ en 2023, l'OPCVM Covea Sélection Dettes Privée pour un montant de 25 875 K€ contre 27 025 K€ en 2023, des prêts consentis auprès d'Orestate 2 (1 971 K€ contre 200 K€ en 2023) et d'Oricore pour 571 K€, la SCI Core Invest IARD (néant en 2023, 60 227 K€ en 2022).
- une garantie de liquidité relative aux titres participatifs émis par MAAF Assurances et souscrits par le F.C.P.E. MAAF Participatif 1 pour un montant maximum de 175 000 K€ (sans évolution par rapport à 2023).
- des engagements de versement en compte courant pour 29 210 K€ dont 15 564 K€ envers des entités liées.

(3) : MAAF Assurances SA donne des valeurs en nantissement aux cédantes pour une valeur boursière de 17 372 K€. En 2023, les valeurs (non inscrites en hors bilan) étaient de 17 968 K€.

En tant que membre de plusieurs GIE, MAAF Assurances SA est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de MAAF Assurances SA d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, MAAF Assurances SA s'engage à reprendre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

5.15.2. Informations sur le statut commun Covéa

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite relevant du statut commun sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan, comme suit.

(en milliers d'euros)	**Indemnités de fin de carrière**		**Abondements aux CETR**		**Total**	
	Ouverture	**Clôture**	**Ouverture**	**Clôture**	**Ouverture**	**Clôture**
Engagements	**55 342**	**55 040**	**24 223**	**25 969**	**79 565**	**81 009**
Actifs de couverture	**28 165**	**49 808**			**28 165**	**49 808**
Provisions pour risques et charges	**37 416**	**18 039**	**28 360**	**29 634**	**65 776**	**47 674**
Hors bilan	**10 239**	**12 808**	**4 137**	**3 665**	**14 376**	**16 473**
Engagements donnés (*)						
Engagements reçus (**)	10 239	12 808	4 137	3 665	14 376	16 473

() Compte tenu de l'adoption de la méthode du corridor, ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés.*
*(**) Part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture.*

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique (en milliers d'euros)	2024		2023	
	Affaires directes	Acceptations	Affaires directes	Acceptations
Primes brutes émises en France	3 002 102	14 677	2 816 173	13 985
Total	**3 002 102**	**14 677**	**2 816 173**	**13 985**

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	25. Dommages aux biens professionnels	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	206 721	445 317	1 296 081	1 741 398	691 234	174 027	865 261
1a Primes	*205 983*	*445 289*	*1 285 506*	*1 730 796*	*686 638*	*174 069*	*860 707*
1b Variation des primes non acquises	*-738*	*-27*	*-10 574*	*-10 602*	*-4 597*	*42*	*-4 554*
2. Charges des prestations	128 672	381 168	825 269	1 206 436	530 788	99 363	630 150
2a Prestations et frais payés	*89 058*	*516 690*	*873 070*	*1 389 760*	*524 367*	*102 181*	*626 549*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*39 614*	*-135 522*	*-47 801*	*-183 323*	*6 420*	*-2 819*	*3 602*
A. Solde de souscription ()**	**78 050**	**64 149**	**470 812**	**534 961**	**160 447**	**74 664**	**235 111**
5. Frais d'acquisition	19 854	36 369	88 886	125 255	51 562	13 574	65 136
6. Autres charges de gestion nettes	36 095	35 669	183 408	219 078	82 185	23 834	106 019
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**55 949**	**72 039**	**272 294**	**344 333**	**133 747**	**37 408**	**171 154**
7. Produits des placements	7 012	108 551	7 728	116 279	21 235	10 756	31 991
8. Participations aux résultats							
C. Solde financier	**7 012**	**108 551**	**7 728**	**116 279**	**21 235**	**10 756**	**31 991**
14. Part réass. dans primes acquises	7 487	5 685	138 327	144 012	48 066	7 746	55 812
15. Part réass. dans prestat. payées	2 004	9 189	84 084	93 273	20 094	2 587	22 681
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	21	-9 927	-13 137	-23 065	-16 555	-4 068	-20 623
17. Part réass. dans particip. résultats			0	0	0		0
18. Commissions reçues réass.	782		13 666	13 666	1 563	148	1 711
E. Solde de réassurance	**-4 681**	**-6 423**	**-53 715**	**-60 138**	**-42 964**	**-9 079**	**-52 043**
Résultat technique	**24 431**	**94 238**	**152 531**	**246 769**	**4 971**	**38 933**	**43 904**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	7 285	6 934	9 020	15 954	5 665	3 968	9 633
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	8 024	6 961	19 595	26 556	10 262	3 925	14 187
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	194 567	3 100 765	232 575	3 333 340	660 056	326 889	986 946
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	161 127	3 187 740	270 376	3 458 116	671 518	331 395	1 002 912
18. Autres provisions techniques (clôture)	56 274	528 353	7 975	536 327	87 322	43 204	130 526
19. Autres provisions techniques (ouverture)	50 100	576 900	17 975	594 875	69 440	41 518	110 958

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	30. Assistance	35. Assurance construction (dommages)	36. Assurance construction (RC)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	72 932	703	-55	1 113	130 104	14 674	3 032 851
1a Primes	*72 727*	*728*	*-55*	*1 113*	*130 104*	*14 677*	*3 016 779*
1b Variation des primes non acquises	*-205*	*25*				*2*	*-16 072*
2. Charges des prestations	95 364	1 248	2	1 255	115 827	9 126	2 188 081
2a Prestations et frais payés	*93 157*	*934*	*5*	*1 010*	*99 815*	*9 801*	*2 310 088*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*2 207*	*314*	*-3*	*245*	*16 011*	*-675*	*-122 007*
A. Solde de souscription ()**	**-22 432**	**-545**	**-57**	**-143**	**14 278**	**5 548**	**844 770**
5. Frais d'acquisition		59			8 888	420	219 613
6. Autres charges de gestion nettes	9 435	117			11 729		382 472
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**9 435**	**176**			**20 617**	**420**	**602 085**
7. Produits des placements	4 054	60	1	210	38 980	701	199 287
8. Participations aux résultats							
C. Solde financier	**4 054**	**60**	**1**	**210**	**38 980**	**701**	**199 287**
14. Part réass. dans primes acquises	46 171	7	-56	35	4 133		257 601
15. Part réass. dans prestat. payées	56 014		4				173 976
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	10 246		0				-33 420
17. Part réass. dans particip. résultats		0	0				0
18. Commissions reçues réass.	723		-6				16 876
E. Solde de réassurance	**20 813**	**-7**	**55**	**-35**	**-4 133**		**-100 169**
Résultat technique	**-7 001**	**-668**	**-2**	**32**	**28 508**	**5 828**	**341 803**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 021	389				29	34 312
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 227	364				27	50 384
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	498 082	1 794	17	7 215	1 326 292	22 681	6 370 934
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	496 487	1 480	19	6 970	1 310 281	23 507	6 460 899
18. Autres provisions techniques (clôture)	1 558					458	725 144
19. Autres provisions techniques (ouverture)	946					306	757 186

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements (en milliers d'euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2024	Total 2023
Revenus des participations	34 058	3 825	37 884	35 232
Revenus des placements immobiliers	25 796	4 593	30 388	28 633
Revenus des autres placements		137 349	137 349	123 648
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)	8 656	3 341	11 998	12 727
Revenus des placements	**68 510**	**149 108**	**217 619**	**200 240**
Profits provenant de la réalisation des placements		**124 187**	**124 187**	**148 138**
Autres produits de placements	**791**	**25 384**	**26 175**	**26 404**
Total produits des placements	**69 301**	**298 679**	**367 981**	**374 782**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-9 389	-20 339	-29 728	-22 178
Autres charges de placements	-130	-18 107	-18 237	-22 471
Pertes provenant de la réalisation des placements		-10 359	-10 359	-33 748
Total charges des placements	**-9 519**	**-48 805**	**-58 324**	**-78 398**
Produits nets des placements	**59 782**	**249 875**	**309 656**	**296 384**

Le poste « Revenus des participations » inclut la rémunération du prêt consenti à Covéa Coopérations portant intérêt à un taux annuel égal à 2,55%.

6.4. Charges du personnel

Charges de personnel (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
a) salaires	179 648	170 903
b) pensions de retraite	33 232	31 733
c) charges sociales	50 790	48 079
d) autres	30 344	31 457
Total	**294 014**	**282 173**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes et versements assimilés	41 186	40 693
Charges de personnel	294 014	282 173
Autres charges de gestion courante	-2 643	-3 197
Commissions d'assurance directe	-66 593	-68 366
Commissions d'acceptation	420	411
Dotations aux amortissements et dépréciations	-11 246	19 493
Autres services extérieurs (*)	592 980	531 997
Total	**848 119**	**803 204**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration au titre de leurs mandats dans MAAF Assurances SA représentent un montant global net de 71 K€ en 2024. Les membres des organes de direction ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leurs mandats sociaux.

Charges par destination (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de gestion de sinistres	220 691	204 790
Frais d'acquisition	219 613	195 796
Frais d'administration	284 758	293 298
Frais de gestion des placements	15 620	12 378
Autres charges techniques	97 714	86 847
Autres charges non techniques	9 724	10 095
Total	**848 119**	**803 204**

6.6. Éléments fiscaux

Ventilation de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt exigible	103 607	76 665
Impôt différé	10 734	10 896
Effets liés à l'intégration fiscale	-8	-1
Autres		-364
Total compte de charge d'impôt	**114 333**	**87 196**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

Impôts différés (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Variation résultat	Fin d'exercice
Eléments techniques	312 470	-7 482	304 988
Eléments financiers	76 272	1 653	77 925
Engagements sociaux	31 359	-5 438	25 921
Autres éléments	8 419	534	8 953
Total impôts différés	**428 520**	**-10 733**	**417 787**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Participation refacturée émise	1 121	1 253
Autres produits	4 149	161
Total	**5 269**	**1 414**

Charges non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Participation refacturée reçue	10 733	10 935
Autres charges	4 260	575
Total	**14 992**	**11 509**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits exceptionnels	2 832	3 170
Total	**2 832**	**3 170**

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2024	2023
Pénalités, amendes fiscales et pénales	0	77
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo incorporelles	92	108
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo corporelles	20	639
Autres charges exceptionnelles	1 061	893
Total	**1 175**	**1 717**

Docusign Envelope ID: 7DA963E1-C478-460F-9D35-413EE90FD1D5

7. Autres informations

7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

MAAF Assurances SA enregistre, pour l'exercice 2024, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC (en milliers d'euros)	Forvis Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	327
Honoraires afférents aux autres services	70
Total	**397**

7.2. Combinaison

Les comptes de MAAF Assurances SA sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

7.3. Effectif

L'effectif est exprimé en ETP, selon les modalités revues de l'article D.123-200 du code de commerce, s'appliquant à compter de la clôture au 31 décembre 2024, et est calculé en moyenne sur les mois de l'exercice comptable.

L'effectif moyen de MAAF Assurances SA se décompose de la façon suivante :

Effectifs	2024	2023
Non cadres	2 371	2 356
Cadres	1 392	1 387
Total	**3 763**	**3 743**

7.4. Intégration fiscale

MAAF Assurances SA est intégrée fiscalement dans le groupe Covéa depuis le 1er janvier 2008.

La société tête de groupe est la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.